



## COMMERCIALISATION DIRECTE

### Des revenus supplémentaires garantis pour votre installation

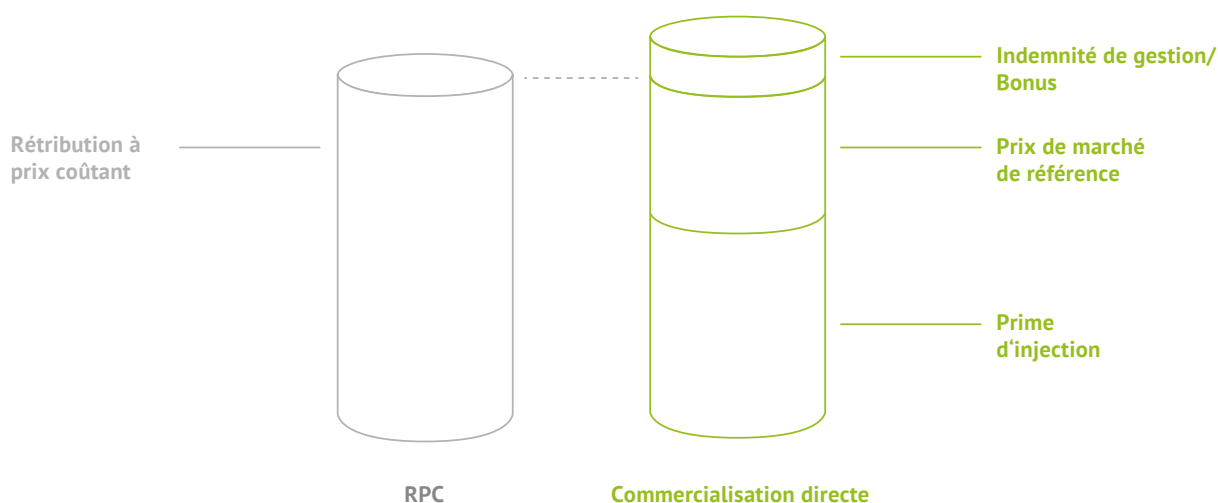
Le nouveau système de soutien aux installations renouvelables est entré en vigueur le 1er janvier 2018 : La rétribution à prix coûtant (RPC) a été transformée en rétribution de l'injection axée sur les coûts avec commercialisation directe. Cela signifie que la production de nombreuses installations doit désormais être commercialisée à la bourse de l'électricité, l'objectif étant de mieux intégrer les énergies renouvelables au marché. Ce qui ressemble de prime abord à une exigence de plus pour les exploitants est en réalité l'opportunité de réaliser des profits supplémentaires. En effet, si vous commercialisez votre courant sur la bourse de l'électricité, vous obtenez à coup sûr des revenus plus élevés qu'avec la RPC. En qualité de centrale électrique virtuelle majeure en Europe et de distributeur d'électricité expérimenté, nous vous ouvrons la voie vers la commercialisation directe, mais nous nous chargeons également de toutes les tâches en lien avec la commercialisation.

### À quelles installations s'applique la commercialisation directe ?

La commercialisation directe est obligatoire pour toutes les installations RPC existantes, à partir d'une puissance de 500 kW. Le passage est aussi obligatoire pour les nouvelles installations d'une puissance de 100kW et plus. Les exploitants qui font le pas dès maintenant, sans attendre la fin du délai du 1er janvier 2020, peuvent bénéficier de revenus plus élevés dès aujourd'hui.

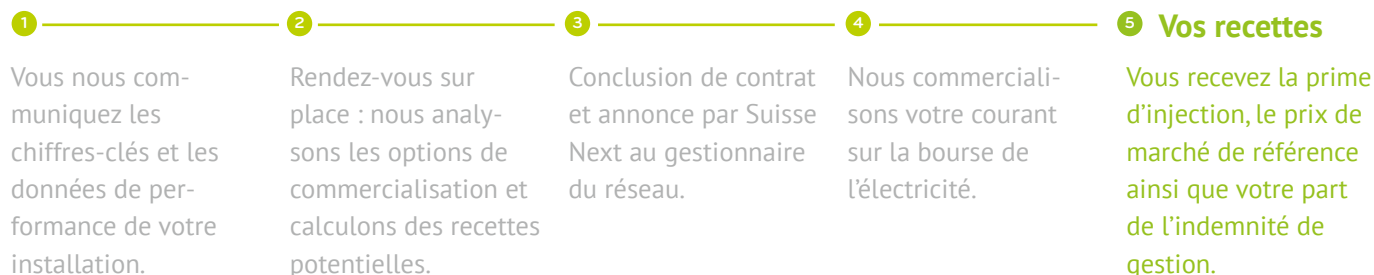
### Sur quels revenus pouvez-vous compter?

Dans la commercialisation directe, vous recevez de l'organe d'exécution une prime d'injection. Nous vous versons le prix de marché de référence. L'addition de ces deux postes correspond à votre taux de rémunération RPC habituel. Vous recevez en plus votre part de l'indemnité de gestion et profitez ainsi de revenus garantis supérieurs à la rétribution à prix coûtants.



# COMMENCEZ DÈS AUJOURD'HUI

## Votre voie vers la commercialisation directe



## Pourquoi choisir Suisse Next ?

Suisse Next fait partie de la famille des sociétés Next Kraftwerke, l'une des plus grandes centrales virtuelles d'Europe. Au sein du Next Pool, on trouve déjà 5.400 producteurs et consommateurs d'électricité représentant plus de 4.500 MW. Notre équipe de négoce commercialise 24h / 24 et 7j / 7 le courant sur les différents marchés européens (p.ex. EPEX SPOT et EEX). En outre, nous mettons aussi à disposition des prestations de stabilisation du réseau électrique. C'est ainsi que nous aidons à une transition énergétique vers 100% de renouvelables.

### Un partenaire spécialisé et expérimenté

Nous faisons partie des pionniers de la commercialisation directe en Europe et avons tous les processus en main: de la facturation à la communication avec Swissgrid, nous vous déchargeons totalement de tout le travail lié.

### Service total

De la première planification à la commercialisation concrète: nous vous accompagnons dès le départ pour réaliser votre solution de commercialisation. En tant que prestataire globale de services, nous vous offrons tous les services.

### Des revenus supplémentaires garantis

Si vous optez pour la commercialisation directe, nous vous garantissons des bénéfices plus importants qu'avec la RPC : la prime d'injection et les recettes de la bourse additionnées correspondent au taux de rémunération de la RPC, et votre part de rémunération d'exploitation est ajoutée sous forme de versement d'un bonus garanti.

### Un interlocuteur fixe à proximité

Avec Suisse Next, vous bénéficiez d'un contact local qui connaît bien les besoins du marché énergétique Suisse. Une grande disponibilité et réactivité sont pour nous essentielles.

## Prenons contact

Obtenez directement une offre pour votre installation en nous contactant par téléphone ou via e-mail. Nous nous en réjouissons !